

pays ; et si les autres manufacturiers doivent être aidés, nous ne devrions certainement pas refuser d'encourager les cultivateurs, qui sont les plus grands manufacturiers. Professant cette opinion, tout en ne croyant pas faire tout le bien désirable, mais pour faire le premier pas dans cette voie, je propose :

Que l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu que, dans l'opinion de cette chambre, le maïs devrait être mis sur la liste des articles admis en franchise.

M. POPE : Je suis heureux que l'honorable député de Brome (M. Fisher) ait attiré l'attention de la chambre sur nos industries agricoles. Elles méritent l'attention et, quoique je ne partage pas entièrement la manière de voir de l'honorable député, je me réjouis de ce qu'il ait fourni l'occasion d'examiner ces industries.

La manière dont il a soumis cette question à la chambre, me fait craindre qu'il ne soit pas un agriculteur sincère ; je crains qu'il n'ait été entraîné par des vues politiques en présentant cette motion à la chambre comme une motion de parti, soit pour obtenir un vote de non confiance ou dans un autre but ; mais ce n'est pas la seule question sur laquelle l'honorable député a trompé la chambre et a essayé de tromper le pays. Il y a une grande question morale qu'il a souvent discutée devant cette chambre—la question de tempérance—

Quelques VOIX : A l'ordre ! à l'ordre !

M. POPE :—dans laquelle il s'est montré aussi irréfléchi que dans celle-ci.

En mai dernier, il a eu l'occasion de venir dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, pour des fins agricoles. A la première réunion qui a eu lieu à Johnsville, il a informé la classe agricole du comté de Compton qu'il était là comme l'avocat de la grande cause de la tempérance. En vérité, il était libéral en politique, mais il a déclaré que chaque fois qu'il s'agirait de la tempérance, il se séparerait de son parti, s'il le fallait—qu'il briseraient les liens de parti, et qu'il viendrait de l'avant franchement et hardiment dans l'intérêt de la cause de la tempérance.

Eh bien ! il est venu dans ce comté, il en est reparti et il est allé ailleurs. Sa visite ne m'a causé ni jalousie ni désagrément, car dans tous les lieux où il est allé, j'ai obtenu une majorité plus forte que toutes celles qui avaient été obtenues jusque là. En conséquence, je ne suis pas jaloux de sa visite ; et si jamais j'ai une autre élection à subir, je le prierai de venir m'aider, car je ne puis pas avoir une plus grande force en ma faveur que la présence de l'honorable député de Brome.

Relativement à la question de tempérance, l'honorable député a eu l'occasion de prouver sa sincérité, car il y a eu une élection locale dans son comté, depuis ce temps, dans laquelle M. England et M. Duffy étaient candidats, le premier étant le candidat conservateur choisi par le parti conservateur et appuyé par la "Tempérance Alliance." Dans ces circonstances, nous pouvions naturellement nous attendre à ce qu'un homme aussi favorable à la tempérance se serait séparé de son parti dans l'intérêt de cette cause, et qu'il aurait favorisé le candidat de la "Dominion Alliance." Mais, chose étonnante, celui qui pose toujours en agriculteur sincère, a appuyé M. Duffy et combattu M. England.

Il a dit que le comté que je représente, est un désert ; que la population l'a abandonné pour

aller vivre ailleurs ; et que cela était dû au fait, je suppose, que nous ne recevons pas le maïs en franchise. Si l'honorable député avait consacré autant de temps à compter les maisons habitées, qu'il en a pris pour compter les maisons inhabitées, il nous aurait, je crois, féliciter de posséder un aussi grand nombre de maisons aussi bien peuplées, tellement que depuis l'adoption de la politique de M. Mercier qui accorde cent acres de terre aux familles de douze enfants, j'ai reçu plusieurs lettres de mes électeurs, me demandant de les faire bénéficier de la loi Mercier. Mais je crois bien que l'honorable député ne soit pas de sitôt en état de demander un lot en vertu de cette loi. Sous ce rapport, je suis plus favorisé que lui. Jeune comme je le suis, j'ai déjà droit à au moins un demi-lot, et, si la nature me continue ses faveurs, ainsi que j'espère, je me propose de gagner un des lots offerts par M. Mercier.

L'honorable député s'est vanté, dans nos cantons, d'être un agronome de science. Je ne doute pas qu'il le soit. Il est tellement savant et tellement dévoué à la cause agricole que, dans une certaine occasion, qui est peut-être connue de la chambre, mais qu'il est bien, dans nos comtés, il a inventé un aliment artificiel pour nourrir les bestiaux à meilleur marché que la matière qui engendre les ascarides. Cette composition a été tellement scientifique dans ses effets, qu'elle a eu quelque analogie avec le moyen adopté par ce vieux qui voulait habituer son cheval à se nourrir de bran de scie, mais, malheureusement, à la veille d'en contracter l'habitude, le cheval mourut.

L'honorable député a fait quelque chose de plus. Il a assisté aux réunions de nos sociétés d'agriculture, et nous sommes toujours heureux de le voir ; et durant la dernière élection dans le comté de Brome, il a déclaré dans diverses circonstances, que M. Mercier lui avait promis \$400 pour venir en aide à une société d'agriculture. J'ai vu dernièrement, dans les délibérations de la chambre, que M. England avait demandé à M. Mercier s'il était vrai que M. Fisher avait été autorisé à dire que M. Mercier, ou tout autre membre du gouvernement de la province de Québec, avait directement promis \$400 pour une société d'agriculture, et le colonel Rhodes a répondu que cette promesse n'avait pas été faite.

M. FISHER : Cela n'est pas exact.

M. POPE : Je suppose que l'honorable député est plus exact que la minute des délibérations.

M. FISHER : Plus exact que la citation.

M. POPE : L'honorable député a fait une comparaison entre notre pays et les Etats-Unis. Je n'y ai pas d'objection, mais, bien que je ne sois pas un aussi grand admirateur de la république voisine que l'est l'honorable député, j'établirai une comparaison entre quelques-uns de nos produits agricoles, et les prix payés, dans nos cantons, et ceux des Etats qui nous avoisinent.

Il est indéniable qu'une terre que vous payez \$2,500, sur le côté américain de la frontière, vaut au moins \$4,000, sur ce côté-ci de la ligne. On prétend que c'est une ligne imaginaire. S'il en est ainsi, il est heureux, pour le peuple de ce pays, qu'elle existe, imaginaire ou non, car nous pouvons réaliser pour nos terres, dans la partie du pays où je réside, à peu près le double de ce que les Américains peuvent obtenir pour les leurs, à 35 milles de mon domicile.